

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 1^{er} janvier. — M. Meynard a été nommé rapporteur de la commission des douanes élue par la chambre des députés.

— Le collège électoral de Toul (Meurthe), s'est réuni pour l'élection d'un député, en remplacement de M. l'amiral de Rigny. Sur 149 votans, M. Croissant, maire de Toul et candidat constitutionnel, ayant obtenu 91 voix, a été proclamé député. M. Edouard de Rigny, autre candidat constitutionnel, a réuni 42 voix, et le général Fabvier, 10.

La discussion relative à l'amnistie a continué dans la séance du 31. Nous ferons connaître dans notre prochain n° la dernière partie de cette séance dans laquelle le talent de M. Thiers a brillé d'un si vif éclat. Voici ce que porte à ce sujet le *Courrier Français* lui-même, l'un des adversaires les plus acharnés du jeune ministre.

« M. Guizot était venu dans la dernière séance répéter contre la révolution les banalités injurieuses dont il a fatigué les plus intrépides partisans du système. Il avait fait comparaître devant lui la France tout entière avec ses mauvaises habitudes, ses mauvais penchans, et l'avait jugée au tribunal de son orgueilleuse raison. Qu'a fait aujourd'hui M. Thiers? Saisissant le prétexte que lui offrait une improvisation très éloquente, mais un peu aventureuse de M. Berryer, ils est venu répudier de point en point les sentimens et les doctrines de M. Guizot; il est venu flétrir l'émigration, la légitimité, le meurtre du maréchal Ney, les réactions royalistes, tout ce que M. Guizot a servi ou honoré.

« Cédant cette fois aux entraînemens de sa conscience, revenant aux idées et aux sentimens qui ont fait sa réputation, sa force, et que les exigences de sa position nouvelle n'ont pu étouffer ni dans son esprit ni dans son cœur, il a fait appel plusieurs fois à l'opposition, et son langage était en ce moment si net, si ferme, si révolutionnaire, que l'opposition, par l'organe de M. Odilon-Barrot a répondu: « Ce que vous venez d'exprimer, nous le pensons, nous l'aurions dit comme vous. » Et M. Thiers s'applaudissait d'avoir obtenu cet assentiment. Et il s'écriait que les amis de la révolution devaient toujours se rallier ainsi contre l'ennemi commun! Et il donnait à entendre qu'avant tout, son dévouement était acquis à cette cause sainte de la révolution que, dans ses premières années, il avait aimée et défendue!

« Nous aussi, en entendant cette voix autrefois consacrée à la défense des intérêts nationaux, nous avons un instant reconnue; nous aussi, nous nous sommes demandé s'il était bien possible que cet homme jeune encore, qui est sorti de nos rangs, qui doit son illustration à la presse, qui a fait ses premières armes sous le drapeau de la liberté, eût rompu complètement avec les souvenirs qui l'honorèrent le plus! Nous nous sommes demandé s'il était engagé sans retour, comme quelques-uns de ses collègues, dans la réaction contre révolutionnaire! Le doute alors nous a saisis; mais il nous est resté cette pensée que lui, du moins, accoutumé à bonne heure à la haine de la restauration et de l'étranger, ne pousserait jamais la peur de ses nouveaux adversaires politiques jusqu'à pactiser avec les institutions qui se reforment contre nous.

M. le maréchal Mortier, président nominal du conseil, n'a assisté ni hier ni aujourd'hui à la séance de la chambre des députés, saisie en ce moment de la plus grande question politique qu'elle puisse avoir à discuter.

— Il n'est bruit à Bordeaux que d'une affaire assez singulière, de nature à amener de piquantes révélations. A l'époque où nous vivons, conçoit-on qu'un M. G. . . . , natif de la Normandie, ait pu croire qu'un alchimiste gascon, ou à peu près, avait découvert, non la pierre philosophale, mais le secret non moins précieux de faire de l'or. Voici comme on raconte les faits:

Ce M. G. . . . , arrivant du Brésil avec des diamans de prix, apprend que Bordeaux possède un savant étranger, habile dans l'art de changer les eaux de la Garonne, en liqueurs super fines: il se rend près de lui et veut lui acheter son secret; mais qu'est-ce que le secret de faire des liqueurs? métier d'enfant; il en est un plus digne de l'attention de M. G. . . . Jusqu'à présent ce dernier avait cru que du foin était simplement du foin; mais, moyennant salaire, on va lui prouver que ce que mangent nos bestiaux est un métal et non un végétal; enfin que le foin est de l'or.

Pour le lui prouver, l'alchimiste conduit M. G. . . . dans une petite chambre; un fourneau est enflammé, un creuset rougit. M. G. . . . y met du foin le plus sérieusement possible. la matière en fusion se couvre de litharge, c'est de l'or à n'en pas douter! Mais ce n'est que le lendemain que le métal, devenu froid, pourra être livré à l'essayeur en titre de la ville. Pour éviter toute fraude, M. G. . . . prend la clef de la petite chambre, n'y rentre que pour briser le creuset et faire constater que le foin a procuré 32 grains de l'or le plus pur. Des diamans sont donnés en échange de cette précieuse découverte, qui aurait très-certainement enrichi M. G. . . . , si un ami raisonneur n'avait pas cherché à lui prouver qu'il était pour le moins dupe d'une mystification. De là, mauvaise humeur, et, dit-on, plainte au parquet de M. le procureur du roi. Mais voilà bien une autre affaire; l'alchimiste qui devait quelques petites sommes à son maître d'hôtel, veut payer avec les fameux diamans du Brésil, et voilà qu'un joaillier appelé déclare que les diamans sont faux, et qu'ils ne valent pas beaucoup mieux que l'or fait avec le foin en question. De tout cela, il paraît résulter une double action judiciaire, où l'or pur, le foin ordinaire et les diamans de prix seront fort étonnés de se trouver sur la même ligne.

— Impatient de voir nos moyens de communications s'étendre et se perfectionner; persuadé aussi que l'essai de lancer des voitures à vapeur sur les routes ordinaires sera infructueux, tant que ces routes resteront à l'état d'imperfection où on les voit aujourd'hui, imperfection qui doit infailliblement briser tout mécanisme un peu compliqué, M. Thomassin, capitaine d'artillerie, a d'abord songé à l'amélioration de nos routes actuelles.

M. Thomassin est persuadé, d'après des expériences souvent répétées et qui ont parfaitement réussi, qu'il est impossible de construire au lieu de chemins en rainures de fer, des chemins en béton sur lesquels rouleraient sans soubresauts, et avec une grande rapidité, les voitures à vapeur. Le béton est un mortier hydraulique qui, lorsqu'il est bien fait, prend une telle consistance qu'il est capable de supporter les charges les plus fortes et de résister aux frottemens les plus répétés.

Au lieu de chercher dans des directions nouvelles l'emplacement nécessaire pour asseoir la couche de béton et élever ainsi des terrains à l'agriculture; l'auteur du nouveau projet trouve cet emplacement en utilisant un des bas côtés de nos routes; bas côtés à peu près inutiles aujourd'hui, puisqu'ils n'offrent en hiver que de la boue, et en été une poussière détestable. Avec cela, il trouve l'avantage de n'interrompre en aucune manière le sys-

tème général des routes secondaires, avantage que n'offrent ni les canaux ni les chemins de fer. Il ne rend pas non plus inutiles de nombreux établissemens industriels, tels qu'auberges, magasins, entrepôts, etc.

Quant à la dépense de construction du chemin de béton, elle n'irait, prix moyen, qu'à 80 mille francs la lieue à double voie, tandis que le chemin de fer coûte 800 mille fr., et un canal un million 200,000 francs.

Voilà des résultats qui appellent un sérieux examen. M. Thomassin les expose dans une brochure qu'il vient de publier.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 2 JANVIER.

Hier, la réception à la cour à l'occasion de la nouvelle année a été nombreuse.

A une heure et demie, le roi a reçu le corps diplomatique présidé par sir Robert Adair, ambassadeur d'Angleterre. Les députations du sénat et de la chambre des représentans ont été admises ensuite auprès de S. M.

A deux heures, le roi a reçu: la cour de cassation; la cour des comptes; la haute cour militaire; la cour d'appel de Bruxelles, et successivement toutes les différentes autorités civiles.

L'état-major général et les officiers de la garde civique, l'état-major général et les officiers de l'armée.

Le roi a reçu ensuite toutes les personnes présentées ou qui avaient demandé à l'être. La réception a été terminée à 4 heures et demie. Jamais à aucune réception on n'avait remarqué un aussi grand concours de monde.

Nous voudrions être à même de publier textuellement les réponses de S. M. aux différens discours qui lui ont été adressés; toutes étaient empreintes de cette affectueuse bonté qui la caractérise, de cette active sollicitude pour la prospérité nationale et de la connaissance profonde des intérêts du pays. On a surtout remarqué dans ces réponses, avec une vive satisfaction, les assurances les plus tranquillissantes sur l'avenir de la Belgique.

Plusieurs membres de la chambre des représentans s'étaient joints à la députation. Le président s'est exprimé en ces termes:

« Sire, la chambre des représentans nous charge, à l'occasion du renouvellement de l'année, de présenter à V. M. ses félicitations, et de lui adresser l'expression de ses vœux,

« Ses vœux sont tous dans l'intérêt et le bonheur du pays; et ce but commun a toujours été l'objet des efforts de V. M. et des grands corps de l'état.

« Le pays a besoin de s'asseoir sur des bases solides; l'organisation provinciale et communale, que la constitution a réservée à la législature, est donc devenue l'objet des plus sérieuses méditations de la chambre des représentans.

« D'autres travaux, non moins importants, lui sont aussi soumis. Nous espérons que l'année qui commence, ne s'achèvera pas sans laisser des traces, et sans doter le pays de dispositions législatives propres à mettre nos institutions en harmonie avec les progrès de l'époque.

« Les bonnes lois qui garantissent les libertés publiques, en même temps qu'elles assurent au gouvernement la force nécessaire pour maintenir l'ordre, seront toujours les meilleurs appuis du trône de V. M.

« Naguères, sire, une grande douleur a navré tous les cœurs vraiment belges. Ils s'ouvrent maintenant

à de nouvelles espérances ; l'année commence sous ces heureux auspices, et voit renaître l'espoir de la patrie. »

Le roi a répondu qu'il remerciait la chambre des représentants des sentimens que la députation venait de lui exprimer, qu'il partageait l'espoir que l'année ne finirait pas sans voir s'accomplir les travaux importants à la législature.

Le roi s'est estimé heureux de l'aspect satisfaisant que présente le pays à l'intérieur. « Depuis quatre ans, a dit S. M., la Belgique a fait de grands progrès ; la chambre des représentants, de son côté, continuera, par son concours, à contribuer au maintien de l'harmonie entre les grands pouvoirs de l'état. »

S. M., en terminant, s'est félicitée de pouvoir annoncer aux membres de la députation que les inquiétudes qui, à la fin de l'année, auraient pu ne pas paraître sans quelque fondement, se trouvaient maintenant dissipées ; que, d'après les renseignemens les plus positifs, elle avait acquis, à cet égard, une certitude complète, ajoutant que la paix de l'Europe n'était menacée sur aucun point.

« Il m'est d'autant plus agréable, a dit le roi, de pouvoir vous donner cette assurance, à l'occasion du renouvellement de l'année, que plusieurs d'entre vous, se proposant de revoir leur province et leur famille, pourront en faire part à leurs compatriotes. »

— Dans la réponse du roi au discours du président de la cour de cassation, S. M. a dit entre autres :

« Dans ces derniers temps, on a pu craindre un instant que le repos de l'Europe ne fût troublé ; mais aujourd'hui l'horizon commence à s'éclaircir, et la sécurité renaît. Les gouvernemens sont trop éclairés pour vouloir compromettre légèrement la paix des nations, et peut-être leur existence même. Tous comprennent qu'il vaut mieux raffermir chez soi, améliorer progressivement ses institutions et travailler à accroître le bien-être des peuples, que de provoquer des événemens dont personne ne pourrait prévoir les conséquences. »

LIEGE, LE 3 JANVIER.

La discussion qui a lieu dans la chambre des députés de France sur l'amnistie, nous semble, quoique cette opinion puisse paraître paradoxale, un grand échec pour l'opposition. Assurément, cette opposition s'est élevée fort haut, puisque messieurs la Martine et Odillon Barrot se sont élevés au niveau de leur réputation, mais la logique de M. Guizot a plané encore au dessus de cette poésie et de cette éloquence : la philosophie politique a rarement creusé la question aussi bas, et jeté sur la doctrine adverse un jour aussi mortel.

Le ministre a placé ses adversaires dans une position cruelle, en définissant ce système qui nie la société, qui ne reconnaît ni le juste ni l'injuste, et sanctionne toutes les révoltes contre le droit, tous les combats que les partis prennent la fantaisie de livrer à l'ordre social dès qu'ils se sont comptés et se supposent les plus forts. (1) Dans un moment comme celui-ci où il y a réaction vers les idées réorganisatrices ; le mot de Royer-Collard sur Péthion donne un stigmate d'impopularité auprès des honnêtes gens, et prouve que les récriminations calomnieuses d'ancien régime, malgré toute l'énergie dans la parole, sont inoffensives à côté de l'accusation d'organiser l'assassinat de la société par l'absence de toute morale politique ! Quand on a vu clairement les intentions du drame nouveau envers la famille, le drame nouveau s'est trouvé isolé. Maintenant les intentions des *Dorats* de la démocratie, des hommes de talent qui habitent les théories criminelles en phrases sentimentales, ces intentions envers la morale publique sont mises à nu. Ceux qui veulent reporter dans la politique la poésie de la *Tour de Nesle* se voient placés sur la même sellette devant le senti-

(1) M. de Lamartine a dit qu'en politique, il ne pouvait y avoir de jugement juste, que la victoire était le seul arrêt possible entre les partis et le gouvernement. — Nous rendrons compte de cette mémorable discussion dans notre prochain n°.

ment général que leurs modèles : ils se retrouveront dans le même isolement.

L'accusation vulgaire, l'abandon des principes a complété ce qu'il y a de faux dans la position des adversaires de l'administration de Louis Philippe ? M. Guizot n'a jamais cru qu'il n'y avait au monde qu'une seule chose, la liberté, et qu'il n'y avait pas encore une autre chose, la société, la justice, la cause du travail et de l'humanité. Ce n'est pas ainsi que l'entendent les théories étroites qui donnent aux partis les droits dont elles privent la société.

Ceux qui se rapportent aux impressions personnelles que leur communique tout ce qu'il y a de charme dans l'éloquence de deux membres de l'opposition, peuvent s'imaginer que l'opposition a eu le dessus ; mais ceux qui se placent au point de vue de la France, des classes électorales et travailleuses, verront que le ministre l'a emporté sur ses adversaires de toute la supériorité qu'a le bon sens sur l'esprit.

Il a été décidé dans un des derniers conseils de ministres qu'une exposition générale des beaux arts et de l'industrie, du royaume aura lieu à Bruxelles, aux prochains anniversaires de septembre.

On lit ce qui suit dans un journal de Paris :

« Des concerts viennent encore par intervalle jeter de la variété sur les représentations de l'Opéra comique. Entre tous les artistes que nous y avons entendus, le plus remarquable, sans contredit, est M. Prume, jeune Liégeois, qui s'est rangé déjà parmi les violonistes de premier ordre. Ce jeune homme est à peine âgé de vingt ans, et déjà il possède une superbe qualité de son, du style, une justesse irréprochable et une profonde connaissance du mécanisme de son art. Il a été applaudi avec enthousiasme et le méritait. »

Il paraît que M^{me} la duchesse de Berry-Palli est d'une fécondité toute bourgeoise. Voici ce qu'on mande de Bohême : La fille que M. le comte Luchesi vient de perdre vingt-quatre heures après sa naissance, a été embaumée et envoyée par lui en Sicile, où elle sera déposée dans le tombeau de son illustre famille. La douleur de M. le comte de Luchesi, dit le correspondant carliste, a vivement touché tous ceux qui en ont été témoins. Le corps de son enfant a été conduit à Trieste, où il doit être remis au consul de S. M. sicilienne.

— Le dey d'Alger est mort à Alexandrie d'Egypte le 30 octobre.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la réponse du roi, au discours de M. le président de la chambre des représentants.

— Le 26 décembre un cabriolet attelé d'un cheval a été trouvé cheminant seul sur la route d'Audenarde à Courtrai, pas loin de cette dernière ville. On dit que l'équipage est reconnu pour appartenir à un voyageur qui avait logé quelques jours avant l'événement, à Courtrai, aux *Armes de France*. Jusqu'à présent on ne sait pas ce qu'est devenu l'individu.

(C. de la Lys.)

— Une aubergiste anglaise, mistress Kirk, de Rotherhand, a confectionné à l'occasion des fêtes de Noël, un pâté d'une dimension énorme, qu'elle a servi à ses nombreux amis réunis à sa table. Les ingrédients dont se composait ce pâté-monstre étaient un aloyau de bœuf, deux cuisses de veau, deux gigots de porc, trois lièvres, six lapins, trois oies, quatre faisans, huit perdrix, deux coqs d'Inde, quatre volailles et deux cent livres de farine. Le pâté tout entier pesait quatre cent soixante-seize liv.

— On lit dans le *Journal du Luxembourg* :

« Nous pouvons annoncer avec certitude que la somme affectée aux travaux de la forteresse pour 1835, se monte à 600 mille florins. »

— On lit dans le *Temps* :

« Nous ne pouvons partager l'opinion qui regarde la prédestination au crime par le fait de l'organisation cérébrale : nous n'attachons pas cette fatale importance à ce qu'on nomme les *organes de la ruse et de la cruauté*, non plus qu'à aucun autre

organe. Nous voyons en cela une base beaucoup trop fragile et trop incertaine pour oser fonder sur elle des préceptes de morale ou des jugemens judiciaires.

« Non, aucun homme n'est nécessairement prédestiné à commettre des crimes par la fatale prépondérance d'un organe sur d'autres organes. Si la nature a donné à l'homme cinq fois plus de temps qu'aux autres animaux pour s'accroître et pour s'éduquer, certes, ce n'est pas pour qu'il aide à ses penchans, c'est pour qu'il les maîtrise et les corrige. »

— Pas de nouvelles de la frontière d'Espagne postérieures au 27 décembre. Les carlistes ont fusillé près d'Elisondo trois français qui se trouvaient dans leurs rangs, et qui étaient soupçonnés de vouloir désertir.

Les deux partis belligérans, ont fait chanter des *Te Deum* pour l'affaire du 15 ; et depuis ce combat, il ne s'est rien passé d'importants.

— Depuis quelque temps on se plaint de voir circuler dans les rues de notre ville, des individus étrangers au pays et qui cherchent à exciter la commisération publique, en étalant aux regards des passans, les plus hideuses infirmités.

CONSEIL DE RÉGENCE

Séance du 2 janvier. — Les onze membres sont présens.

Avant de passer à la continuation de la discussion du budget, M. le bourgmestre demande la priorité pour le rapport de la commission au sujet du *percement de nouvelles rues au quartier de l'Est*. Ce qui est admis. Les conclusions du rapport sont que deux architectes, outre celui de la ville, soient chargés séparément de dresser un plan pour cet objet.

Cette proposition est combattue par M. Hubart, qui se fonde sur ce qu'il serait plus rationnel d'appeler tous les gens de l'art à fournir leurs idées à cet égard, et de décider qu'une prime sera accordée pour le meilleur d'entre les plans produits. La majorité des membres du conseil se rallie à cet avis, et l'on vote une prime de 800 fr.

La priorité est encore demandée pour une autre affaire ; celle relative au *territoire réservé pour la perception des taxes*. Nous étions dans l'erreur, l'autre jour, en avançant qu'une décision, qui vient seulement d'être portée, avait été prise : on l'avait ajournée. Du reste, il est toujours exact de dire qu'il a été fait droit aux observations et aux principales réclamations qui ont eu lieu par suite de l'adoption du règlement sur cette matière. — D'après cette décision on pourra faire circuler en franchise dans le *territoire réservé*, c'est-à-dire, entre les bureaux d'octroi de 1^{re} et 2^e ligne dans les faubourgs, les quantités suivantes :

4 litres bière ; un demi-litre de liqueur spiritueuse ; un litre vin, huile, vinaigre et tous autres objets liquides tarifés par hectolitre ; un kilogramme de toutes les marchandises tarifées au poids (y compris la viande). — Il a été résolu qu'en ce qui concerne la rue Basse-Chaussée, où la fraude pourrait se faire trop facilement, la disposition qui précède ne recevrait point son exécution.

La discussion du budget est ouverte.

On est arrivé au chapitre 2 : *Instruction publique*. Quelques uns des traitemens des professeurs du collège sont majorés ; ceux du principal et du professeur ecclésiastique sont du nombre.

A l'article relatif à l'*académie de peinture*, M. Delfosse fait observer qu'une branche assez importante semble avoir été oubliée dans la désignation de celles qui doivent être enseignées dans cet établissement, cette branche est la *ciselure* ; que cette partie de l'art se rattache intimement à diverses industries, et qu'il importe, ainsi, qu'elle ne soit point mise en oubli. Ce vœu est appuyé par MM. Bayet et Lefebvre, et le conseil entier se range à cet avis, qui, sans doute, portera ses fruits en tems utile.

Relativement aux écoles communales, M. Delfosse appelle l'attention du collège sur la formation d'une *école normale*, dont le chef pourrait être, dit-il, l'un des instituteurs communaux.

Une somme de 200 francs est votée pour *prix trimestriels* (indépendamment des *prix annuels*) à décerner aux élèves des dites écoles.

Le subside accordé l'année dernière à la société pour l'encouragement de l'instruction populaire, est doublé pour 1835; il est porté à six cents francs.

Avant de lever la séance, M. le bourgmestre a annoncé qu'il soumettrait dans la séance de demain samedi, la demande d'un subside adressée au conseil par l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique.

M. l'échevin Seronx a également prévenu qu'une proposition serait faite à l'égard des obligations contractées par la ville, du chef de l'établissement du conservatoire royal de musique.

Cette séance ne peut manquer d'intéresser vivement les amis des arts et des lettres.

SPECTACLE. 2^e représentation de M. Alexandre. Le Paquebot, ou un seul pour sept.

Le succès de M. Alexandre, à sa seconde représentation, a été complet, et, bien que l'assemblée ne fût pas beaucoup plus nombreuse qu'à la première, d'unanimes applaudissements lui ont prouvé de la manière la moins équivoque que notre public savait apprécier un talent si plein d'originalité.

Le Paquebot, ou un Seul pour Sept, tel est le titre de la nouvelle pièce à tiroirs, dans laquelle M. Alexandre remplissait hier sept rôles de différents caractères. Cette fois il était assisté par une espèce de compère qui sert à lier entre elles les scènes de cette petite comédie et à leur donner plus de vraisemblance.

Cette pièce, dont les scènes sont très ingénieusement agencées, offre à M. Alexandre toutes les ressources qui peuvent le mettre à même de déployer son inimitable talent de mime et de ventriloque; mais il est vraiment impossible de se faire une idée, sans l'avoir vu, de la rapidité inexplicable avec laquelle il change de costume et de figure. C'est à tel point que quelquefois on n'en veut pas croire ses propres yeux, comme, par exemple, lorsque, sous la figure d'un cocher ivre, il s'endort sur une table en demandant encore du vin et qu'il rentre tout à coup par le fond du théâtre sous les traits d'une danseuse de l'Ambigu. Cependant l'ivrogne n'a pas quitté sa place; vous le voyez encore dormir sur sa table, vous le croyez du moins, et il n'y a là que son chapeau, sa houppelande et ses gants! On ne saurait pousser plus loin l'illusion.

M. Alexandre est, nous l'avons déjà dit, un excellent comédien; il est impossible de rendre d'une manière plus plaisante l'excellente caricature de lord Nelburg, d'imiter avec plus de vérité le langage et les allures de cette grosse nourrice normande, qui vient demander des nouvelles de son amant le cocher de milord. Aussi dans ces différents rôles, M. Alexandre a reçu les plus vifs applaudissements. On peut dire, sans être taxé d'exagération, qu'il n'a qu'un rival dans ce genre en Europe, c'est le célèbre Matthews à Londres; et encore celui-ci commence à se faire vieux.

ASSOCIATION MUSICALE.

La commission a l'honneur d'informer le public, que le second CONCERT est fixé au 9 janvier courant.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Faculté de droit.

M. Maurice-Arnold Daywaille, de Liège, subira l'examen de docteur le 8 courant, à 4 heures; et M. Chles. Snyers, de Goyer, celui de candidat, le même jour, à 5 heures.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 3 janvier.

Pain de seigle, 49 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 cent.
Pain dit de ménage, 43 centimes.

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, Du 1^{er} JANVIER.

Naissances: 2 garçons.

Mariages 8, savoir: entre Jean Guilen, confiseur à Verviers et Anne Marie Jhe. Cap, sans profession, pied du pont des Arches. — Guill. Franc. Jh. Cap, pâtissier, pont des Arches, et Anne Cath. Martine Falloise, sans prof., sur Meuse. — Jn. Jos. Martin, imprimeur, rue Beauregard, et M^e Ledent, sans prof., en Pêcheurue, veuve de Jean André Corbusier. — Jean Léonard Coulon, cultivateur, rue Fragnée, et Marie Cath. Dozin, cultivatrice, même rue. — Math. Jos. Lambert, tailleur, rue de la Régence, et Jeanette Dallemagne, sans prof., faubourg St. Gilles. — Gaspar Léonard, plafonneur, à Beyne, et Me. Pieters, hotteuse, faub. Ste. Marguerite. — Lazarus Ochs, courtier de commerce, à Bruxelles, et Sara Bernard, sans prof., quai St. Léonard. — Jérôme Joseph Defavereau, rentier, domicilié à Borlon, (Luxembourg), et Anne Pieltain, sans profession, rue St. Remy.

Décès: 2 filles, 2 hommes, 1 femme; savoir: Thomas Waseige, âgé de 79 ans, marchand de Pierres, rue Lulai des Jésuites, époux en 3^e noces d'Anne Jos. Libert. — Michel Bernard, âgé de 60 ans, journalier, faubourg Saint-Léonard, époux de Cath. Beaufort. — Marie Gobert, âgée de 47 ans, tricoteuse, rue Pierreuse.

Du 2 janvier. — Naissances: 6 garçons, 5 filles.
Décès: 2 filles.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 4 janvier, abonnement suspendu, la deuxième représentation de: les Duels ou la Famille d'Arcourt-Ville, vaucille en deux actes de MM. Melesville et Carmouche, précédé par Lestocq, opéra en trois actes de M. Scribe, musique de M. Anber.

Le spectacle commencera par le Fils de l'Homme, comédie en un acte de M. Mery.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CIRQUE OLYMPIQUE

DE

MM. TOURNIAIRE, FRÈRES,

SITUÉ PLACE ST. PIERRE, A LIÈGE.

AVIS. — D'après les demandes qui ont été faites aux frères Tourniaire de prolonger leur séjour en cette ville et d'y donner quelques représentations de plus qu'ils ne devaient donner.

Ils ont l'honneur de prévenir le public qu'ils donneront encore trois seules représentations et que la première aura lieu dimanche prochain, 4 janvier 1835, la 2^e le lundi 5 et la 3^e le mardi 6 janvier suivant.

Dans ces trois dernières représentations tous les écuyers paraîtront et redoubleront de zèle afin de mériter la bienveillance qu'on a bien voulu leur accorder.

Nota. — Les personnes qui auraient quelques réclamations à faire sont priées de s'adresser à M. TOURNIAIRE, Hôtel de la Paix.

ORBAN-XHENEMONT, NEGOCIANT, RUE DE L'UNIVERSITÉ, vient de recevoir UNE PARTIE CONSIDÉRABLE de NAPPES DAMASSEES de toute grandeur 30 à 35 % moins cher que les prix courans. 513

Dimanche 4 janvier, ON JOUERA UN COCHON AUX QUILLES, chez COQUETTE, sur les Fossés. 504

VENTE DE LIVRES.

LUNDI 12 JANVIER 1835, et jours suivant s'il y a lieu, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle collection de LIVRES RARES, d'histoire, science; jurisprudence, etc.; plusieurs beaux ouvrages de numismatique, des manuscrits et ouvrages sur l'histoire de Liège.

A partir du 1^{er} JANVIER prochain, le catalogue se distribuera chez M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653, et chez M. ANTOINE, marchand de meubles, rue Géhardie. 510

J'ai l'honneur d'inviter les personnes qui peuvent avoir des prétentions ou réclamations, à tel titre que ce soit, à charge de feu M. le docteur ANSIAUX, à vouloir bien m'en remettre immédiatement la note.
RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653. 509

DEUX GRANDES et BONNES CAVES pour les VINS, à LOUER, rue St. Hubert, n^o 585. 514

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste. Ursule

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

PHARMACIEN, RUE CAUMARTIN N^o 45 A PARIS,

Autorisée par brevet et ordonnance du roi.

Cette pâte guérit les rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrouemens et autres maladies de la poitrine. Ne contenant point d'opium, son usage n'apporte aucun trouble dans les fonctions digestives. Ce rare avantage d'être constamment efficace et de ne nuire jamais, lui a valu la préférence des médecins les plus distingués. Dernièrement encore, on vient de constater, par des expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris, la supériorité manifeste de la pâte Regnauld aîné sur tous les pectoraux connus, (voir l'instruction avec chaque boîte.)

Les dépôts sont à Liège, chez M. FROIDBISE, rue Pont d'Isle, n^o 832; à Huy, chez M. BASTIN; à Verviers, chez Mmes. BOUNY, sœurs. 865z

A LOUER

UNE MAISON avec un grand jardin située à Liège rue des Sœurs Grises ou Clarisses n^o 407 bis. S'adresser à M. JENICOT joallier marchand orfèvre rue Neuvice n^o 977, ou à M. JENICOT avocat à Liège. 227

IRRÉVOCABLEMENT

ET

SANS AUCUNE REMISE QUELCONQUE

AURA LIEU

LE 21 FÉVRIER PROCHAIN

Avec autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche et sous la direction des autorités imp., la VENTE PAR ACTIONS, DU GRAND PALAIS AVEC SES JARDINS ET APPARTENANCES dans la capitale impériale de Vienne, faubourg GUMPENDORF

DUNE VALEUR DE 704,277 1/2 FLORINS.

La vente contient en outre 26,120 prix et primes en numéraires de 30,000, 15,000, 14,270, 10,000, 5,000, 2,250-1,687 1/2, 1,000, etc., etc., ensemble florins 350,000 for, mant un total de

UN MILLION 54,277 1/2 FLORINS.

Les gains en numéraires seront payés dans les villes principales de la Belgique contre remise des actions gagnantes.

On pourra se procurer des actions originales-contresignées par la maison soussignée à

20 FRANCS PAR PIECE,

et en prenant cinq la sixième gratis à fr. 100 avec les prospectus détaillés. Les remises peuvent se faire en papier de commerce sur l'Allemagne, la Belgique, la France, où l'on disposera du montant après réception des actions.

Les actionnaires seront instruits du sort de leurs actions par la liste officielle que les soussignés leur feront parvenir en son temps.

Les prix principaux seront annoncés dans les feuilles publiques.

Mayence sur Rhin, le 15 novembre 1834.

De par l'administration, Léopold DEUTZ et C^{ie}, banquiers à Mayence sur le Rhin.

On peut se procurer des actions au n^o 475, rue de la Rose, à Liège. 219

ESSENCE COLORIFIQUE.

Notice sur sa découverte et la manière de l'employer.

Malgré des efforts multipliés, on n'était pas encore parvenu à trouver, POUR TEINDRE LES CHEVEUX, une composition dans laquelle il n'entrât point un sel calcaire, substance âcre qui roussit les cheveux et occasionne parfois des indispositions graves en attaquant l'épiderme et le tissu cellulaire de la tête. D'ailleurs, toutes les préparations connues jusqu'à présent, liquides ou compactes, avaient l'inconvénient d'exiger des apprêts longs et désagréables et des précautions incommodes et fatigantes.

Depuis plusieurs années, M. E. DAVESON, chimiste, s'est livré à des recherches constantes et à des essais variés et coûteux pour découvrir UNE TEINTURE CAPILLAIRE PARFAITE, et sa persévérance vient enfin d'être couronnée du plus heureux succès.

Il a aujourd'hui l'honneur d'offrir au public une composition qui donne aux cheveux la couleur et la nuance qu'on désire, et cela de prime abord et sans peine aucune. La manière de l'employer est aussi simple que facile.

On verse une petite quantité d'ESSENCE COLORIFIQUE dans une tasse ou dans un gobelet, puis on trempe un pinceau de blaireau dans ce liquide, que l'on étend sur les cheveux légèrement, à la manière des peintres. Aussitôt la chevelure prend et conserve la couleur qu'on a choisie, la teinture sèche à l'instant, et les cheveux restent souples et moelleux. C'est ainsi que les cheveux gris ou blancs changent tout de suite en beau noir ou châtain, à volonté, et les cheveux roux en blond cendré, etc., selon la nuance qu'on a demandée. Les sourcils et les cils sont également colorés sans difficulté, ainsi que les favoris et moustaches.

L'ESSENCE COLORIFIQUE ne porte aucun préjudice à la santé, et loin de nuire à la conservation des cheveux, elle les nourrit et les entretient.

Cette composition se trouve à Paris, chez son inventeur, rue St. Honoré.

Pour éviter toute contrefaçon, chaque flacon portera sa signature.

Le SEUL DEPOT POUR LIÈGE se trouve chez M. THOMAS, fils, coiffeur, rue du Pont d'Isle, n^o 4^{er}.

PRIX: 6 FRANCS.

P.S. On peut s'assurer de l'expérience que le dépositaire fait à l'instant même en présence des personnes. 487

A VENDRE

DEUX BEAUX TERRAINS,

Aboutissant au quai de la Sauvenière, ayant une surface l'un, de 314 mètres 75 centimètres, et l'autre, de 306 mètres 24 centimètres, sur une largeur moyenne, vers la rue, de 7 mètres 7 1/2 centimètres.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège.

AVIS.

On trouve chez AVANZO et compagnie, marchands d'ESTAMPES, au coin des rues de la Régence et de l'Université, à Liège, le nouveau plan de la ville de Liège, avec les nouveaux projets des nouvelles rues percées, ainsi que le pont de la Boverie, et le quai de halage, prix 2 fr.

Les mêmes viennent de publier un nouveau Vignole des architectes par Jacques Barozio de Vignole, augmenté de remarques, servant à développer plusieurs parties de détails trop succincts dans le texte original, suivi d'une méthode abrégée du tracé des ombres dans l'architecture, composé de 43 planches y compris les cinq ordres d'architecture, prix fr. 6.

Nota. — Le même ouvrage, édition de Paris, le prix est du double. 465

BELLES ESTAMPES, A VENDRE D'OCCASION.

Elles proviennent de la collection d'un amateur et consistent en pièces distinguées des meilleurs graveurs, savoir : MORGHEN, DESNOYERS, BERVIC, RICHOMME, WILLE, WOULLETT, EARLON, PORPOKATI et autres; les épreuves en sont choisies.

S'adresser à M. BARUZZI marchand de gravures, rue sur Meuse, à Liège, où lesdites estampes sont déposées. 493

ON CHERCHE UN REMPLAÇANT POUR LA MILICE. S'adresser rue Féronstrée, n° 778, et à M. Laurent COLLARD, marchand de grains à Villers-Levéque, près Liège. 454

MERCREDI SEPT JANVIER 1835 et jours suivants, à dix heures du matin, M. le comte DE LANNOY de CLERVAUX, fera VENDRE UNE GRANDE QUANTITÉ DE TRÈS BEAUX CHÊNES et PINS de très belle élévation, croissans dans le bois de la NEUFVILLE en CONDROZ, par le ministère de M^e THONON, notaire audit lieu.

A CREDIT 40

On désire LOUER à des personnes sans enfans UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE, situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n° 553 82

A LOUER DE SUITE, un QUARTIER indépendant à Ste-Claire n° 130. Composé d'une salle, deux places à coucher, une cuisine, une petite pièce à coté, un grenier et une cave. 228

A LOUER dès à présent, une MAISON à ENGIS en tout ou partie, ayant cinq pièces au rez de chaussée, fournil, centie, jardin. S'y adresser, ou rue Sainte Ursule, n° 881. 470

LA SOCIÉTÉ DES SARTS au Berleur commune de Montegnée, cherche un bon DIRECTEUR. S'adresser par lettres affranchies chez M. ROMEDENNE, derrière la Comédie.

MAISONS A VENDRE.

LE JEUDI 15 JANVIER courant, à 11 heures, il sera vendu AUX ENCHÈRES, en l'étude et par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, rue Féronstrée;

1° UNE MAISON avec cour et cuisine derrière, rue BASSE SAUVENIÈRE, n° 797.

2° Et une autre MAISON aussi avec cour et cuisine derrière, située au commencement du QUAI DE LA SAUVENIÈRE, près de la salle du spectacle.

Ces deux maisons sont restaurées à neuf. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 490

VENTE D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE.

Le MERCREDI 14 JANVIER courant, à dix heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement, sans réserve d'infirmité, en son étude, rue Féronstrée, une BONNE MAISON DE COMMERCE favorablement située, rue CHAUSSEE DES PRÉS, n° 350, ayant une grande boutique, onze places à feu, vastes greniers et caves, quartier de derrière avec issue rue St. Pholien, cour, etc.

La mise à prix est réduite à 24,000 francs. S'adresser audit notaire. DUSART. 491

Le MARDI 20 JANVIER 1835, deux heures de relevée, le notaire PAQUE, exposera en VENTE publique, en son étude rue Souverain-Pont, UN CENTIÈME DANS les BEAUX CHARBONNAGES de la Société de Bonnefin, autour de Liège.

Ces établissements formés sur des concessions de mine d'une grande étendue, comprenant quatre sièges d'exploitation, savoir : houillères de St. Marguerite, nouvelle Bonne fin, la Plomberie, remise en pleine activité, etc. Ils sont desservis par cinq très-fortes machines d'épuisement et quatre autres machines pour l'extraction de la houille, qui sont toutes au nouveau système et le mobilier général est dans le meilleur état. S'adresser audit notaire. 469

MAISON A VENDRE.

A VENDRE une BONNE MAISON portant le n° 274, propre pour un COMMERÇANT ou un RENTIER, située à Liège devant la Magdeleine.

Elle se compose au rez de chaussée d'un grand vestibule, 3 pièces, une cuisine et une cour, dessous 4 caves voûtées. 6 places au premier, grands greniers au dessus, dans lesquels il se trouve plusieurs chambres.

L'adjudication publique en aura lieu, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, rue Vinave d'Ile, n° 43, le samedi 10 janvier 1835, à 2 heures de relevée.

L'acquéreur aura des grandes facilités pour le paiement. On peut voir cette maison, tous les jours, depuis 10 heures jusqu'à midi.

S'adresser audit notaire pour connaître le cahier des charges. 435

VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

JEUDI, 22 JANVIER 1835, à dix heures du matin, le notaire DELEXHY exposera en VENTE aux enchères, en son étude, rue St. Séverin, une MAISON très avantageusement connue pour le commerce, sise à Liège, même rue St. Séverin, portant le n° 688 et l'enseigne de la Clef d'Or, de belles caves se prolongent sous toute la longueur des bâtimens.

S'adresser au numéro susdit pour visiter la maison, et à M^e DELEXHY, pour prendre inspection du cahier des charges et des titres de propriété. 505

ENSUITE DE SURENCHÈRE.

Il sera procédé devant le notaire STASSE, chez la veuve BONHOMME, à HERMÉE, le MARDI 13 JANVIER courant, à 10 heures du matin, à la VENTE définitive d'une PIÈCE de TERRE de 87 perches 18 aunes, située au TILLET, commune de Vottem.

Aux conditions qu'on peut voir chez ledit notaire, à Allieur. 502

La BELLE MAISON de M. WERY, sise à Liège, fau bourg St. Laurent, près de laquelle doit passer le chemin de fer en construction, les MAISONS et BIENS adjacens seront vendus aux enchères, en trois lots, tels qu'ils ont été désignés dans les annonces précédentes, le LUNDI DOUZE JANVIER 1835, dix heures du matin, en l'étude, à Liège, du notaire KEPPENE, où le cahier des charges est déposé. On VENDRA en outre une RENTE de dix fls. Bb Liège, une AUTRE de vingt-deux setiers seigle, mesure de Tongres, provenant de la même succession. 503

BEL APPARTEMENT garni à LOUER, rue d'Amay, n° 654 bis. 462

BUFFON COMPLET AVEC TOUS LES SUPPLÉMENTS, D'APRÈS CUVIER, ETC.,

Seule édition dans laquelle on ait indiqué l'ordre, la famille et le genre auxquels appartient chaque animal, d'après la classification de CUVIER.

ÉDITION MAGNIFIQUE

PLUS COMPLÈTE, PLUS BELLE ET BEAUCOUP MOINS CHÈRE QUE TOUTES LES AUTRES.

QUARANTE FRANCS ENVIRON POUR TOUT L'OUVRAGE. VINGT-CINQ CENTIMES LA LIVRAISON.

PAPIER SUPERFIN, SUPERBES GRAVURES SUR ACIER 8 LIVRAISONS SONT EN VENTE.

Cette édition est confiée aux soins de M. Didot pour l'impression. Les gravures sont confiées aux soins des meilleurs artistes.

ON DISTRIE GRATIS LE PROSPECTUS, AVEC GRAVURES.

ON SOUSCRIT CHEZ LES ÉDITEURS DU

MAGASIN UNIVERSEL, ÉDITION DE PARIS AU BUREAU DES SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES; ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU ROYAUME.

PRÉS EN DROIXHE, A VENDRE,

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le MARDI 14 JANVIER 1835, à deux heures, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège, les pièces de PRE dont la signation suit, situées en Droixhe, commune de Jupille-Grivegnée, savoir :

No d'ordre.	CONTENANCE		JOIGNANS ET ABOUTISSANS.
	perches	aunes	
1	6	54	Au passage d'eau joignant à Mrs. Chiappelli à Marie Bronze et Grégoire Wasseige, Laurenty, Jh. Bertrand, des hospices Lambert Declaye.
2	52	32	Henri Deco, Bouquette et Jean Moeschamps.
3	6	54	André Simonis, les hospices, Jean Simonis et Ant Jacquet.
4	6	54	Jh. Donnay, Jean P.ette, les hospices Jean Declaye.
5	6	54	Henri Mathot, V ^e Collard, Mulkey Durieux.
6	23	58	Fraikin, Grégoire Wasseige, Lhouest enfants Braby.
7	6	36	

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Pottier*.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 23 déc. — Métalliques, 99 7/8 0/0 Actions de la banque 1279 1/2.

Bourse d'Amsterdam, du 1^{er} janv. — Dette active, 54 1/4 0/0 Dito, 100 1/16 0/0 — Bill de change, 24 7/16. — Oblig. du Syndicat, 93 00/00 0/0 — Dito, 76 0/0 0/00 — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 103 3/4 0/0 Rente française, 0 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe. Hop. et C^e, 104 1/2 0/0. Dito de 1828, 000 0/0 0000 — Inscrit. russes, 67 5/16 0/0 — Empr. russe 1831, 98 5/8 00/00. — Rente perp. d'Esp. 0 0/0 — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 13 7/8 0 000 — Obl. mét. Autriche, 99 0/0 00/00 — Lots chez Gollats, 0 0/0. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 78 7/8. — Cortès, 00 000 0/000. — Dito Grec, 0 — Lot de Pologne, 123 1/2.

Bourse d'Anvers, du 2 janvier.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3 1/4 0/0 perte.	A	
Londres.	12 02 1/2	A	11 97 1/2 P
Paris.	47 5/16	A	47 0/100 46 7/8
Francofort.	36 1/4		00 0/10
Hambourg.	35 1/2		35 1/4 A

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 3/4 0 0 Id. 44 0/0 P. — Oblig. de l'entr., 00 00. — Empr. de 48 mill. 36 3/4 0 00/00. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 00 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000, Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 86 0/10 0 — Espagne. Guebb., 43 1/2 P 00 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/00 Id. perp. Amst., 43 3/4 5/8 et A 00 0/0. — Idem dette différée, 13 12 3/4 et P

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Brésil, à 32 1/2 cts. consom.

Arrivages au port d'Anvers, du 1^{er} janvier.

Le schooner anglais Friends, c. Hanning, v. de Londres, ch. d'huile et cuirs.

Le koff belge Ludd, c. Jackson, v. de Londres, ch. de café et sucre.

Le koff belge Vr. Anna, c. Langheté, v. de Liverpool, ch. de sel.

Bourse de Bruxelles, du 3 janv. — Belgique, Dette active 53 0/0 P. Emp 24 mill., 97 3/4 A. — Hollande, Dette active 53 1/2 P. — Espagne Guebb., 43 5/8 P 0 Perpetuelle Anvers 4 p. % 0. Id. Amst. 5 p. % 44 0/10 P 00/000. Id. Paris 3 p. % 26 3/4 N. Cortès à Lond., 41 1/8 A. Dette diff. 13 1/2 P.

H. Lignae, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622 à Liège.